

Décret

Générale

modern

Décret n° 2021-304/PR/MEFI portant agrément de la société d'assurance islamique ATIC SA

n° 2021-304/PR/MEFI

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE

Date de publication
9 décembre 2021

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2021

Date du numéro
15 décembre 2021

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°160/AN/12/6ème L portant réorganisation du Ministère de l'Economie et des Finances en charge de l'Industrie et de la Planification

VU La Loi n°40/AN/99/4ème L du 8 juin 1999 fixant la réglementation applicable aux organismes d'assurance

VU La Loi n°161/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 actualisant et complétant la Loi n°40/AN/99/4ème L du 8 juin 1999

VU Le Décret n°2014-280/PR/MEF fixant les modalités d'application de la loi n°161/AN/12/6ème L du 09 juin 2012

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PREdu 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministres

SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 Novembre 2021

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La société dénommée AFRICAN TAKAFUL INSURANCE COMPANY SA en abrégé ATIC ayant son siège social à Djibouti est agréée pour effectuer les opérations d'assurance prévues par les branches 1 à 18 de l'article 19 de la loi n°40/AN/99/4ème L fixant la réglementation applicable aux entreprises d'assurance du 08 Juin 1999.

Article 2

Le Ministère de l'Economie et des Finances en charge de l'Industrie, est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré.

Le Président de la République
chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH